

## PARTIE E

# FORMULATION DES POLITIQUES ET SYSTÈMES DE GESTION

### Planification des politiques

Le Secrétariat de la planification des politiques appuie le travail du Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la haute direction en évaluant l'efficacité des politiques en vigueur à la lumière de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale, en suggérant des options et en proposant de nouvelles orientations pour la politique étrangère. Il s'attache également à renforcer le rôle du Ministère à titre d'agence fédérale chargée de la gestion des relations extérieures du Canada. Pendant l'année, le Secrétariat a été engagé dans un certain nombre d'activités qui avaient pour but de permettre une meilleure homogénéité et une meilleure coordination dans l'élaboration des politiques au sein du Ministère.

### Sécurité et renseignements

Le Bureau de l'analyse des renseignements et de la sécurité a la responsabilité des programmes visant à assurer la sécurité matérielle des documents et des communications, ainsi que la sécurité du personnel dans les missions à l'étranger et à l'administration centrale. Les questions de terrorisme international et les préparatifs en cas d'urgence sont également de son ressort. Son personnel rassemble et analyse les renseignements politiques et économiques qui lui proviennent de sources multiples et qui serviront de fondement à la formulation de politiques dans des domaines touchant les intérêts du Canada.

### Coordination fédérale-provinciale

La coordination fédérale-provinciale a pour fonction d'harmoniser les politiques et les activités des deux paliers de gouvernement sur la scène internationale. La direction responsable de cette coordination élabore des politiques gouvernementales tenant compte des intérêts des provinces dans les affaires internationales et aide celles-ci à mener les activités internationales qui relèvent de leur compétence.

Une étroite liaison entre le Ministère et les provinces est assurée, notamment par des visites périodiques aux provinces de fonctionnaires du Ministère et par des contacts téléphoniques presque quotidiens. En outre, le Ministère met son réseau de télécommunications à la disposition des provinces pour leur faciliter un recours rapide aux services des missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

Le Ministère gère un programme spécial de diffusion de l'information à l'intention des dix provinces. Grâce à ce dispositif, des observations, commentaires et recherches émanant principalement de nos missions aux États-Unis et auprès de la Commission des communautés européennes sont commu-

niés aux capitales provinciales. Ces informations, qui sont surtout de nature économique, concernent l'énergie, le commerce, les richesses naturelles et l'environnement.

La même coopération a cours à l'étranger entre les missions diplomatiques ou consulaires du Canada et les 38 bureaux provinciaux installés aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Pendant l'année, le Ministère a fait des démarches auprès des gouvernements concernés pour aider l'Ontario à ouvrir 3 bureaux (2 aux États-Unis et 1 en Asie), l'Alberta 1 (en Asie) et le Manitoba et le Québec 1 chacun (au Mexique).

Dans le domaine des institutions multilatérales, le Ministère a continué à favoriser la participation des provinces aux sessions de l'Assemblée mondiale de la santé, de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO, et de la Commission des droits de l'homme de l'ONU ainsi qu'à certaines réunions sectorielles du Commonwealth et de l'OCDE. Six provinces ont continué à participer aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et ont fourni des conseillers à la délégation canadienne.

Cette année encore, les provinces ont participé aux activités des sous-comités du Comité mixte de coopération prévu par l'Accord-cadre entre le Canada et la Communauté européenne. Elles ont également fait partie des groupes de travail créés par les sous-comités pour traiter de questions précises telles l'aéronautique, les télécommunications, les produits forestiers, les métaux et les minéraux.

Les provinces ont été consultées sur un nombre croissant des activités économiques internationales du Canada. Mentionnons entre autres les consultations préparatoires à la réunion de la Commission économique conjointe Japon-Canada à Banff, les discussions concernant les consultations scientifiques et techniques entre le Canada et le Japon, un échange de vues concernant l'AIE, des discussions sur le Livre blanc touchant la politique d'importation et sur le suivi des négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round, et les réunions du Comité fédéral-provincial du Programme volontaire d'aide au développement agricole (VADA).

Au chapitre de l'immigration, le Ministère a continué à favoriser une coopération étroite entre les services fédéraux et québécois d'immigration à l'étranger. Ainsi, des arrangements ont été conclus pour l'ouverture d'une section de l'immigration du gouvernement québécois à l'ambassade du Canada à Lisbonne.

Sur le plan culturel, le Ministère a entrepris en novembre et en décembre, une série de visites de liaison avec toutes les